

Eure-et-Loir: le jeune qui a tué ses voisins pour «passer sa colère» mis en examen et écroué

Par E.P

Publié il y a 3 heures,

Mis à jour il y a 2 heures

Un jeune de 18 ans a poignardé à mort deux retraités pour soulager sa colère après une banale altercation avec son père.

Ils ont eu le malheur d'avoir été sur le chemin d'un jeune à la colère incontrôlable. Mercredi, deux retraités ont été poignardés à mort dans l'Eure-et-Loir par un voisin pris d'une inexplicable rage à la suite d'une altercation avec son père. Ce samedi, ce jeune de 18 ans a été mis en examen et placé en détention provisoire, indique le parquet de Chartres.

«Un visage tuméfié et enfoncé»

Mercredi, c'est une voisine du couple de retraités qui a prévenu les gendarmes de la présence de deux corps inanimés dans le jardin de leur résidence, au lieu-dit La-Ville-aux-Salmons à Combres (Eure-et-Loir). Les deux victimes, habitant à Saint-Cloud mais disposant d'une résidence secondaire à Combres, «*présentaient un visage tuméfié et enfoncé*» ainsi que de nombreuses plaies causées par une arme blanche, notamment au cou. La grille du jardin était ouverte à l'arrivée des gendarmes et l'homme semblait en train de tondre sa pelouse au moment du décès».

En interrogeant des voisins, les gendarmes apprenaient que le fils de ces derniers, âgé de 18 ans, était sorti courir mercredi en fin d'après-midi et qu'à son retour, il avait nettoyé son pantalon et ses chaussures. A l'arrivée des enquêteurs, ces vêtements étaient en train de sécher et des traces de sang y étaient détectées, tandis que la mère du jeune homme se souvenait avoir entendu une voix masculine crier «*arrête, arrête*» par-dessus des bruits de tondeuse durant l'absence de son fils.

Couteau à huître

Placé en garde à vue, le jeune homme «*reconnaissait rapidement être l'auteur de ce double homicide volontaire*», poursuit le procureur Frédéric Chevallier. «*Il expliquait s'être disputé avec son père pour une divergence de nourriture*», précisant être «*très en colère*» au point de s'en prendre à ses voisins en passant devant leur maison, ajoute le magistrat. Il a d'abord frappé l'homme, puis sa femme, «*avec un couteau de type couteau à huître, retrouvé par les enquêteurs sur les indications du jeune homme*». L'autopsie a également attesté qu'il avait asséné de nombreux coups de pied, notamment aux visages des deux retraités.

À la suite de son placement en détention provisoire, une information judiciaire a été ouverte et confiée à un magistrat instructeur. L'enquête devra notamment faire la lumière sur la psychologie du mis en cause, jusque-là inconnu de la justice.

La rédaction vous conseille

- **Il voulait tuer «pour savoir ce que cela procure» : un jeune homme jugé à Nîmes pour l'assassinat d'une auto-stoppeuse**
- **Maurice Berger: «La violence intériorisée par les jeunes devient constitutive de leur identité»**
- **Saint-Denis : les rixes entre jeunes ont entraîné 60 gardes à vues et 24 défèrements en quinze jours**

Sujets

Eure-et-Loir

Homicide